Objet : CONSEIL MUNICIPAL – Désignation du délégué au Centre National d'Action Sociale (CNAS).

AUSSONNE
Commune hors du Commun

COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 18/14
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 29 Votants : 29 Procurations : 00

Reçu en Préfecture le : 22 AVR. 2014
Affiché le : 16 AVR. 2014

Certifié exécutoire

L'An deux mille quatorze, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 08 avril 2014

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC, FERTE, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, ANGO, LACLAU, SALAÜN, SUZE.

SECRETAIRE : Madame LLOUBERES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL – Désignation du délégué au Centre National d'Action Sociale (CNAS).

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune adhère au Centre National d'Action Sociale, organisme à caractère social en faveur des agents municipaux. Dans ce cadre il y a lieu de désigner un délégué titulaire.

Ont obtenu :

- Lysiane MAUREL 22 voix
- Sabrina SUZE 7 voix

Madame Lysiane MAUREL a été désignée déléguée auprès du CNAS.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 16 avril 2014

Le Maire,

Lysiane MAUREL

MAIRIE D'AUSSONNE 31840